

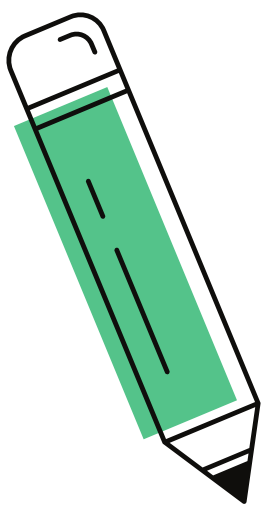


BUDGET PARTICIPATIF

2021-2022 de Vallouise-Pelvoux

Donnez vie à vos idées !

Comment ça marche ?



La commune de Vallouise-Pelvoux octroie une enveloppe de **10 000 €** à ses habitants pour qu'ils réalisent les projets de leurs choix.

- 1. Proposez un projet**
- 2. Votez pour votre projet préféré**
- 3. Si vous êtes lauréat, réalisez-le !**

Un projet pour le budget participatif doit :

- **Satisfaire l'intérêt collectif**
- **Etre un projet d'investissement**
- **S'inscrire dans une enveloppe de 5 000 €**
- **Relever de compétence communale** : Qualité de vie sur l'espace public ; mobilité, déplacements ; culture, patrimoine ; action sociale, solidarité ; éducation, enfance, jeunesse ; sport.

Le budget participatif, c'est quoi ?

C'est un dispositif de démocratie participative pour permettre à chacun de s'impliquer dans la vie de la commune, de répondre aux besoins des habitants en suscitant leur initiative et leur créativité.

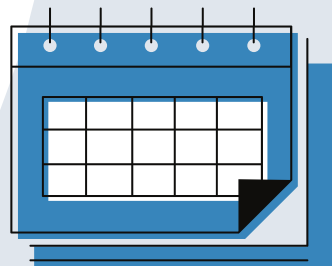


Le budget participatif de Vallouise-Pelvoux fait l'objet d'un règlement précis. Nous vous invitons à le consulter en mairie ou sur www.vallouise-pelvoux.fr.

Quand déposer votre projet ?

Déposez vos idées avant
le 29/11/2021

En remplissant le formulaire disponible en mairie ou sur le site internet de la mairie.



Qui peut participer ?

Toute personne de plus de 12 ans (accompagnée d'un majeur) habitant sur la commune de Vallouise-Pelvoux peut proposer un projet.

Un seul projet par personne ou par groupe est possible.

